Canada

LOI DE 1988 : DIX ANS DE RÉALISATIONS

- 1988 Adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles.
- Affaire Mahé : la Cour suprême décrète que les minorités de langue officielle ont le droit constitutionnel de participer activement, dans toutes les provinces, à la gestion et au contrôle de l'enseignement et des établissements scolaires que fréquentent leurs enfants.
- Injection, par le gouvernement fédéral, de 112 millions de dollars sur six ans pour aider à la mise en place de la gestion scolaire et soutenir l'enseignement postsecondaire en français.
 - Reconduction, pour cinq ans, du Programme des langues officielles dans l'enseignement, incluant les programmes nationaux d'échanges linguistiques (Programme des moniteurs de langues officielles et Programme de bourses d'été de langues).
 - Renouvellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde signé avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).
- 1994 Congrès mondial acadien : le Premier ministre Chrétien annonce l'adoption d'« une politique cadre sur la participation des institutions fédérales au développement communautaire » prévoyant que les institutions fédérales produisent des plans d'action à l'égard de leurs obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
 - De 1994 à 1996, signature d'ententes Canada-communautés avec chacune des communautés provinciales et territoriales, de même qu'avec les organismes francophones nationaux.
- 1996 Symposium sur l'expérience canadienne de l'enseignement des langues officielles.
 - Recensement : le taux de bilinguisme chez les jeunes de 15 à 24 ans est supérieur à 24 p. 100, ce qui fait de cette génération la plus bilingue de l'histoire du Canada.
- 1997 Protocole d'entente entre Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour responsabiliser les ministères à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
 - 25e anniversaire du Programme de moniteurs de langues officielles et du Programme de bourses d'été de langues.
- Reconduction, pour cinq ans, du Programme des langues officielles dans l'enseignement, incluant les programmes nationaux d'échanges linguistiques (Programme des moniteurs de langues officielles et Programmes de bourses d'été de langues).
 - Symposium national sur les langues officielles du Canada.
 - Ententes sur les services dans la langue de la minorité en vigueur dans pratiquement chaque province et territoire.
- Injection, par le gouvernement fédéral, de 70 millions de dollars de plus par année dans les programmes d'appui aux langues officielles et création du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle.
 - Lancement de l'Année de la Francophonie canadienne (mars 1999 à mars 2000).

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1999

N° de cat. : CH10-1999 ISBN : 0-662-64519-7

AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel de 1998-1999 sur les langues officielles.

À l'aube du XXI° siècle, le gouvernement du Canada entend miser sur la diversité qui a façonné notre pays et sur les valeurs fondamentales que partagent ses citoyens pour créer une véritable synergie au sein de notre société. Les programmes d'appui aux langues officielles ont plus que jamais un rôle à jouer à cet égard. Le gouvernement veut que tous et toutes puissent participer pleinement à la vie de la société canadienne : en investissant dans nos communautés de langue officielle en situation minoritaire, nous leur assurons une qualité de vie élevée qui contribue à accroître leur force et leur dynamisme. Le gouvernement veut investir dans la jeune génération, sur qui repose l'avenir de notre pays : l'enseignement des langues officielles demeure un moyen privilégié de le faire en donnant aux jeunes la possibilité d'étudier dans leur langue maternelle et d'apprendre l'autre langue officielle. Le gouvernement veut donner à notre société la cohésion nécessaire pour tirer avantage de sa diversité : l'appréciation et la valorisation de la dualité linguistique renforcent la solidarité entre Canadiens et Canadiennes.



Cette année aura été une année spéciale à bien des points de vue. Elle marque tout d'abord les 30 ans d'existence de la toute première *Loi sur les langues officielles*, ainsi que le 10^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Que de progrès accomplis depuis, notamment au cours des dix dernières années. Je vous invite à cet égard à consulter la section « Loi de 1988 : Dix ans de réalisations » pour voir le chemin que nous avons parcouru avec nos principaux partenaires : les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes oeuvrant dans le domaine de la dualité linguistique, ainsi que les autres ministères et organismes fédéraux.

L'engagement du gouvernement fédéral à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, ainsi qu'à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ne s'est pas démenti au fil des ans. Certes, il a fallu passer par le redressement des finances publiques, mais cette année a marqué un point tournant avec l'annonce, en mars 1999, d'un réinvestissement majeur dans les programmes d'appui aux langues officielles. Les 70 millions de dollars en fonds nouveaux qui seront investis annuellement dans l'enseignement des langues officielles, dans les services dans la langue de la minorité et dans l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire nous permettront de continuer à bâtir sur des fondations solides.

Avec la tenue du VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton en septembre 1999 et des IV^{es} Jeux de la Francophonie dans la région d'Ottawa-Hull en 2001, le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif de célébrer non seulement la francophonie internationale, mais aussi la francophonie canadienne. L'Année de la Francophonie canadienne, dont l'annonce a également été faite en mars, sera riche en activités de toutes sortes qui réuniront francophones et francophiles d'un bout à l'autre du pays et qui seront source de fierté pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

En conclusion, je vous invite à parcourir ce tour d'horizon pour la période 1998-1999. Vous conviendrez avec moi que l'année qui vient de s'écouler clôt en beauté une décennie de grandes réalisations et qu'elle est de fort bon augure pour l'avenir des langues officielles au Canada.

Bonne lecture!

Shile lapper

Sheila Copps

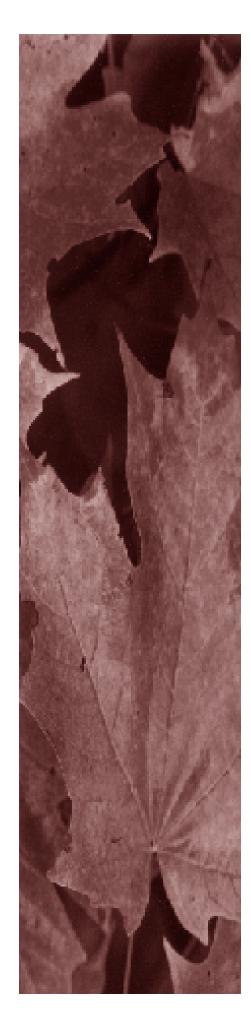


TABLE DES MATIÈRES

Loi de 1988 : Dix ans de réalisations

Avant-propos de la Ministre

•	^	.11	l •
l.	Gran	as a	lossiers

 ➡ Bilan 1998-1999 ➡ Faits saillants ■ D'un océan à l'autre ➡ Terre-Neuve et le Labrador 	
 Langues secondes Promotion Concertation interministérielle Bilan 1998-1999 Faits saillants D'un océan à l'autre Terre-Neuve et le Labrador 	. 5
 Promotion Concertation interministérielle Bilan 1998-1999 Faits saillants Au pays D'un océan à l'autre Terre-Neuve et le Labrador 	
II. Concertation interministérielle Bilan 1998-1999 Faits saillants III. Au pays D'un océan à l'autre Terre-Neuve et le Labrador	. 7
 ➡ Bilan 1998-1999 ➡ Faits saillants ■ D'un océan à l'autre ➡ Terre-Neuve et le Labrador 	. 9
Faits saillants III. Au pays D'un océan à l'autre Terre-Neuve et le Labrador	
III. Au pays ♣ D'un océan à l'autre	. 11
D'un océan à l'autre	. 14
◆ Terre-Neuve et le Labrador	
	. 15
,	. 17
Nouvelle-Écosse	. 19
• Île-du-Prince-Édouard	. 21
Nouveau-Brunswick	. 23
• Québec	. 25
• Ontario	. 27
◆ Manitoba	. 29
Saskatchewan	. 31
◆ Alberta	. 33
Colombie-Britannique	. 35
• Yukon	. 37
◆ Territoires du Nord-Ouest	. 39
IV. Publications	. 41
V. Données budgétaires	